

**Intervention de Mr Rome
GRACO de l'ARCEP
6 décembre 2011**

Monsieur le Président, mesdames messieurs, chers membres de l'AVICCA présents dans cette assemblée

La question posée à cette table ronde, « comment articuler les initiatives publiques et les initiatives privées » me paraît à la fois fondamentale, car elle renvoie à une conception politique des priorités, et concrète, car elle appelle des décisions, notamment de régulation.

L'ARCEP a adopté une réglementation sur la mutualisation, qui est censée encourager l'investissement, le primo-investisseur d'abord, celui qui prend l'initiative, tout en évitant un monopole ou une duplication inutile avec ce concept de co-investissement pour les autres opérateurs. Elle devrait donc se réjouir de toute initiative, de toute dynamique, fut-elle publique, à moins que ce mot soit banni. Quand le gouvernement fait tous ces efforts pour délimiter le plus strictement une zone d'initiative publique et une zone d'initiative privée, l'ARCEP devrait donc être au premier rang des insurgés, à nos côtés ! J'ai noté avec intérêt que le Président de l'ARCEP rappelait encore récemment le droit des collectivités à effectuer une péréquation entre zones rentables ou non, sous forme de SIEG, et je l'en remercie. Il est dommage que le gouvernement l'interdise, de fait, en coupant les crédits de l'Etat dans ce cas.

Nous ne voulons pas opposer l'initiative privée et l'initiative publique, nous voulons les additionner : les opérateurs peuvent co-investir sur des réseaux d'initiative publique. L'inverse n'a pas de sens puisque nous

n'avons pas le droit d'être opérateurs de détail. Cette addition possible, c'est tout le contraire d'un partage du territoire : on soustrait la zone rentable pour les opérateurs, et le solde négatif est pour les collectivités. Et puis la zone rentable, les deux plus grands opérateurs se la divisent autour d'une table ! On annonce 350 communes une année, 3600 l'année suivante, et on découvrira peut-être demain qu'on en retranche cinq cents ou plus, là où les finances publiques seront bienvenues pour faire de la montée en débit sur ce bon vieux réseau privé en cuivre.

Oui, nous, élus, nous voulons pouvoir prendre des initiatives, partout où nous le jugeons utile, parce que nous avons des urgences, parce que nous avons des priorités, tout simplement parce qu'il s'agit d'une composante essentielle de l'aménagement du territoire qui relève de notre rôle. Des collectivités aussi différentes que la Communauté urbaine de Lille ou l'agglomération de Nîmes ont rappelé, à notre colloque, que des promesses non tenues ont été déterminantes dans la décision de lancer aujourd'hui des réseaux d'initiative publique. Et si d'autres collectivités choisissent de faire confiance aux opérateurs, c'est leur vision, leur choix, lié peut-être aux caractéristiques de leur territoire, c'est un autre pari tout à fait respectable. C'est cela que nous demandons : pouvoir assumer les choix politiques locaux devant nos mandants, et, bien sûr, en avoir les moyens avec la véritable péréquation locale mais aussi nationale que doit assurer l'Etat, équitable, de long terme, respectant nos choix, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Ceci étant posé au plan des principes, au niveau pratique, étant donné les options politiques actuelles, nous voulons essayer d'avancer, sans attendre, même si le cadre doit absolument évoluer. Demain, les collectivités seront là, les opérateurs seront là, le régulateur également.

Aussi nous attendons de l'ARCEP plusieurs actions et décisions concrètes, j'en citerai 5

- mieux définir les termes et obligations
- pousser au co-investissement sur les RIP
- encadrer la place des opérateurs verticalement intégrés dans les procédures publiques
- unifier les systèmes d'information et processus opérationnels
- continuer à agir sur la collecte

➤ une clarification sur les termes et définitions est indispensable, car si l'on n'a pas le même vocabulaire, on peut s'égarer mais on ne se comprend pas. De ce point de vue je salue le travail entamé par l'Autorité, que nous avons souhaité, en mettant en lumière des vocables qui nous paraissaient trompeurs : logement dit « couvert » sans être raccordable, point d'aboutement qui est, ou n'est pas, « à proximité immédiate des logements » etc. L'AVICCA demande également que le délai dans lequel la couverture doit être réalisée en zone moins dense, soit précis et court. Celui-ci est en effet « au plus de deux à cinq ans » dans la décision sur la zone moins dense. S'agit-il de deux ou de cinq ? Pour nous, sauf difficultés particulières, en agglomération, deux ans devraient être un grand maximum. Ce point est capital pour les collectivités qui font l'objet d'un déploiement privé.

➤ un appui ferme sur le co-investissement sur les réseaux d'initiative publique. L'ARCEP a fermement décidé ne pas créer d'exception pour les RIP, alors que nous faisons valoir l'asymétrie de notre situation, réseau local contre opérateur national, opérateur strictement limité aux offres de gros contre opérateur verticalement intégré dans un marché oligopolistique. Si les propositions de co-

investissement des RIP ne connaissent pas une réponse à la hauteur de ce que les opérateurs pratiquent entre eux, il y aurait plus d'un ver dans le fruit. Ce sont les principes mêmes de cette régulation qu'il faudrait revoir, et si l'Autorité ne le faisait pas elle-même, il nous faudrait envisager des recours, sans doute à l'échelon européen.

- un autre écueil serait que seuls les opérateurs verticalement intégrés puissent seuls répondre aux procédures lancées par les collectivités, ou soient privilégiés tout simplement parce qu'ils ont un tiers ou la moitié du parc d'abonnés à faire migrer sur la fibre. Ils sont tout-à-fait les bienvenus dans la compétition. Mais il faut qu'il y ait compétition, et pas à deux ou à trois. Je souhaite que l'Autorité de la concurrence, qui avait commencé à aborder cette question, et l'ARCEP, donnent une réponse ferme et rapide sur ce point.
- j'ai abordé ici même, il y a un an, un point important, celui des systèmes d'information et des processus opérationnels. J'avais lancé l'idée d'un GIE. Visiblement les acteurs privés n'en ont pas voulu. Je le regrette. Je note que la proposition de loi de MM Maurey et Leroy reprend cette idée, en proposant un GIP, donc un pilotage public. C'est sans doute nécessaire devant l'inertie des opérateurs. Grâce à l'ARCEP, je le souligne, et à la demande de l'AVICCA, deux collectivités ont fini par être invitées aux rencontres multilatérales sur ce sujet. Cela a, je crois, été très utile, mais l'exercice montre aussi ses limites. Cela ne va ni assez vite, ni assez loin, pour l'ensemble des acteurs. La question a été clairement posée à notre colloque il y a quelques jours. Iliad/Free a indiqué que les conditions économiques d'accès aux réseaux du Pays chartrain et du Syndicat d'énergie de l'Ain, les deux

collectivités en question, étaient correctes, mais qu'il lui fallait des garanties pour homogénéiser ces processus opérationnels, non seulement aujourd'hui, mais dans le temps. Il faut donc être clair. Soit on dit qu'il n'y a que deux ou trois acteurs en France qui peuvent le faire, parce qu'ils se partagent le marché, soit il faut des dispositions réglementaires qui donnent ces assurances. Nous sommes d'accord pour l'industrialisation, afin d'obtenir des coûts d'exploitation bas pour les fournisseurs d'accès. Nous ne sommes pas d'accord pour les oligopoles, parce que nous aurons des coûts élevés pour les réseaux.

- sur la collecte, il faut continuer à avancer. Est-il, par exemple normal qu'il soit encore aujourd'hui plus économique de creuser une nouvelle tranchée que de louer les fourreaux de France Telecom en amont des NRA ? C'est une absurdité.

La montée en débit fait l'objet de la prochaine table ronde, je ne m'y étendrai pas, sachez simplement que l'AVICCA sera inflexible sur le respect des droits des collectivités et les principes régissant les réseaux d'initiative publique¹.

Enfin, puisque nos partenaires opérateurs sont présents à cette table, j'ai une question simple à leur poser. Les objectifs du Programme national sont d'avoir 5 millions de prises par des réseaux d'initiative publique, sur lesquels vous co-investirez à environ 400 euros si l'on prend les chiffres qui circulent aujourd'hui. Cela fait 2 milliards d'euros supplémentaires,

¹ Sur ce point, France Telecom essaye d'inclure une dérogation aux conventions, qui lui permettrait (avec l'accord de la collectivité), de pouvoir utiliser les fibres qui sont mises à disposition quasi gratuitement pour faire de la montée en débit sur cuivre, à d'autres utilisations (raccorder les points hauts, des entreprises etc), le tout sans rémunération... On sort complètement des RIP pour retomber dans une logique de pur subventionnement ! C'est d'autant plus grave que ces fibres ne peuvent être remises qu'à FT !

soit 220 millions d'euros par an. Combien SFR a-t-il prévu de mettre en co-investissement en 2012 sur les RIP ? Combien France Telecom a-t-il prévu de mettre en co-investissement sur les RIP ? Cela concerne le Plateau de Saclay, Laval, Gravelines, Cherbourg, Saint Lo, Angoulême, le pays de Bitche, l'Ain, le Pays Chartrain, Debitex, Pau, Drôme-Ardèche, le Vaucluse, Saint Anne de Guadeloupe, Cœur Côte Fleurie, le Sipperec, la Seine et Marne, la Manche, réseaux construits, en cours, ou lancés en 2012, et j'en passe. Nous avons attendu jusque mi-novembre de connaître les offres de France Telecom et de SFR, afin de formuler ce qui peut vous convenir, nous en discutons avec l'ARCEP et avec l'Autorité de la concurrence, mais tout simplement : avez vous le budget 2012, nous sommes en décembre ? Et si oui, combien ?

Je vous remercie d'avance de vos précisions.